

# DEVELOPPEMENT DURABLE l'ECO Artisan : contexte général

**Pour l'amélioration de la performance énergétique  
des bâtiments existants**



**I / CONSTAT :**  
**le développement durable, plus qu'une posture, un**  
**plan d'actions**



- 2 principaux signaux d'alarme :

1/ La raréfaction annoncée des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, uranium...)

2/ Les changements climatiques



## Développement durable, 1968 - 2008

### 40 ans pour une vraie prise de conscience

- 1968: Club de Rome la croissance économique remise en question du fait de ses répercussions sur l'environnement
- 1972 : 1er Sommet de la terre à Stockholm, interactions entre économie et écologie et développement des pays Nord / Sud
- 1992: 2ème Sommet de la Terre, adoption de la Convention de Rio et de l'Agenda 21.
- 1997 : Accords de Kyōto : décisions des pays industrialisés de réduire des gaz à effets de serre
- 2002 : Sommet de Johannesburg : traité prenant position sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.
- 2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyōto sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre.
- 2007: Grenelle de l'environnement en France : sensibilisation de tous les acteurs de la société pour le développement durable

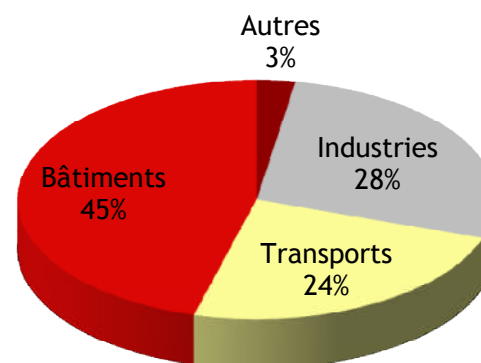


- Réduction des émissions de gaz à effet de serre  
- 20 %
- Augmentation de l'efficacité énergétique :  
+ 20 %
- Accroissement de la part des énergies renouvelables  
+ 20 %



- Le bâtiment en première ligne !  
le plus gros consommateur d'énergie, en France

Principalement - Chauffage  
et  
- Eau chaude

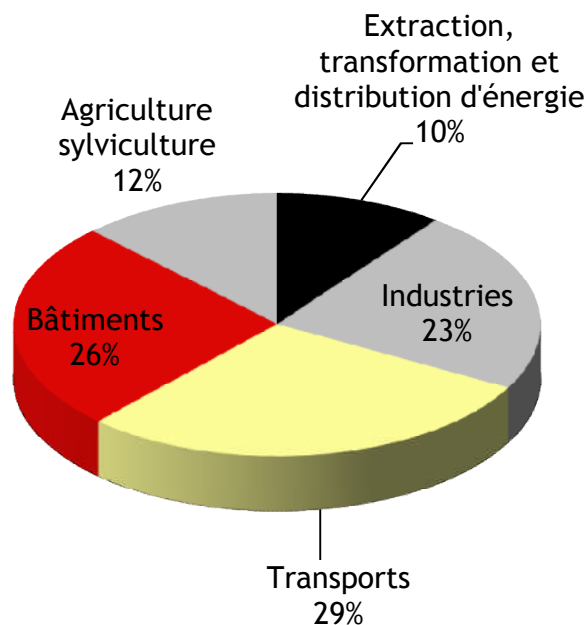


L'énergie consommée (% équivalent pétrole)



- Le bâtiment en première ligne !  
**2ème émetteur de gaz à effet de serre**

Rejets de CO<sub>2</sub>



### Dans le bâtiment, **l'habitat est concerné en priorité**

- L'habitat représente **70 %** des émissions de gaz à effet de serre (contre 30 % pour le tertiaire)
- La consommation d'énergie primaire moyenne actuelle du parc logement : **250 – 260 KWhep/m<sup>2</sup> par an** (ep : énergie primaire)
- Le parc logement existant s'élève à **31,3 millions d'unités** dont
  1. 17,7 millions de logements individuels
  2. 13,6 millions de logements collectifs (dont 3 millions de résidences secondaires)
- Le parc s'accroît d'environ **400 000 logements supplémentaires tous les ans.**

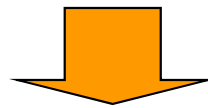


## II / LES REGLEMENTATIONS THERMIQUES



## Objectifs affichés pour le bâtiment

Rendre les logements plus économiques en énergie et diminuer les Gaz à Effet de Serre - GES des bâtiments, dans un délai très court, avec des objectifs extrêmement ambitieux.



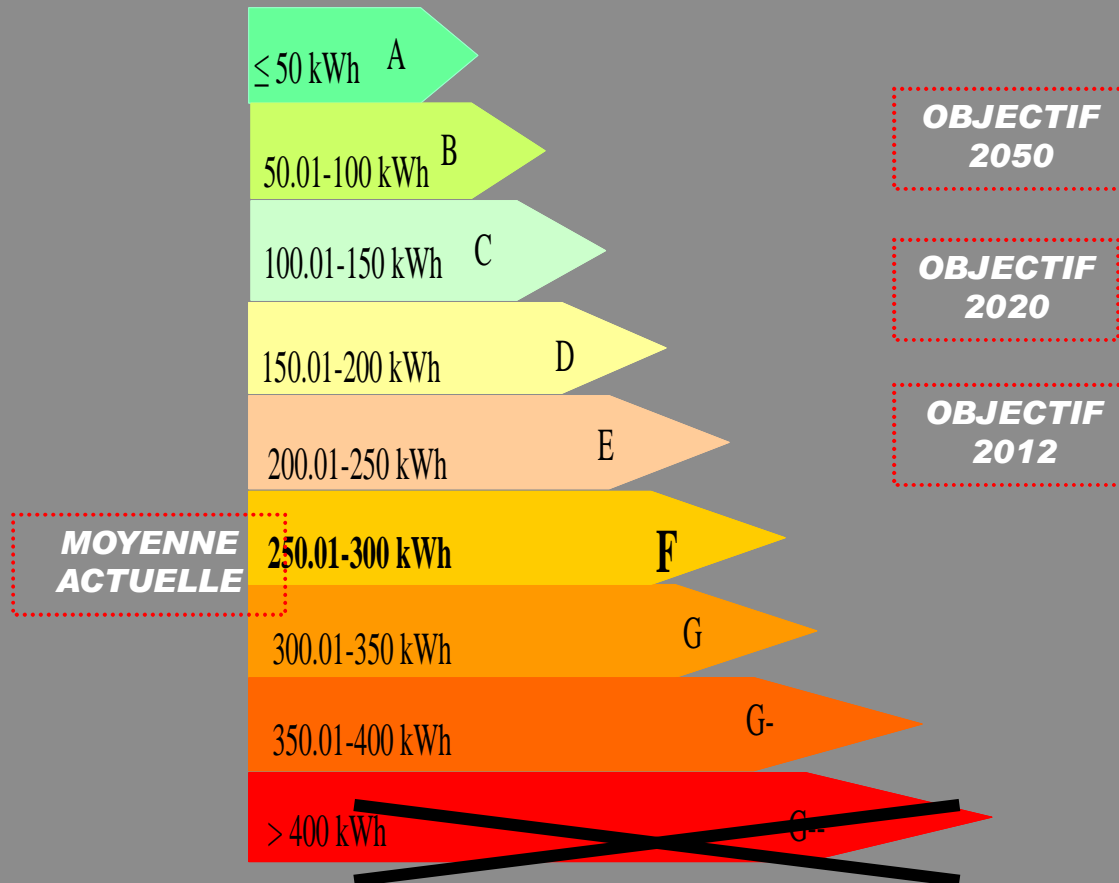
**La performance énergétique devient la priorité de la qualité des bâtiments**



- d'informer, de sensibiliser et de motiver les particuliers car ce sont eux qui sont à l'origine des travaux.
- de lancer un vaste programme de recherche et de développement pour trouver les solutions techniques adaptées.
- d'accompagner les entreprises dans ces mutations professionnelles, par des formations appropriées

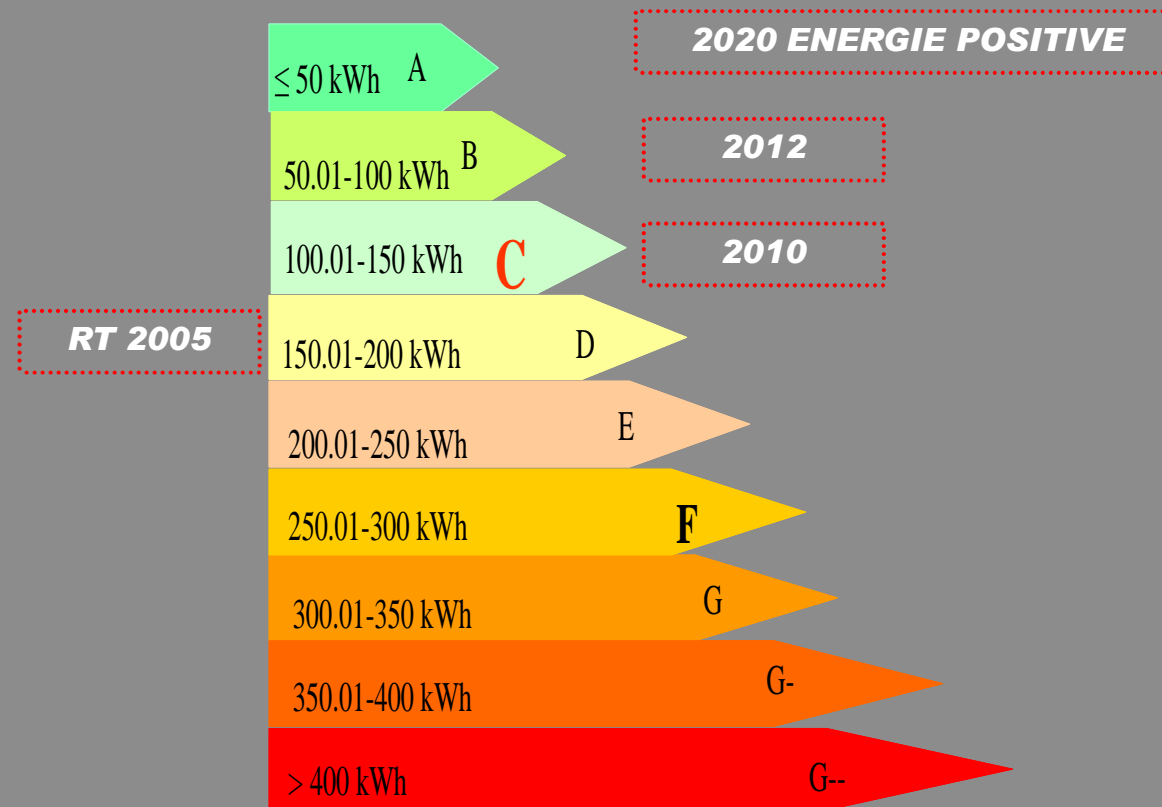


## Les objectifs du « GRENELLE de l'environnement en France » Pour le BÂTIMENT EXISTANT

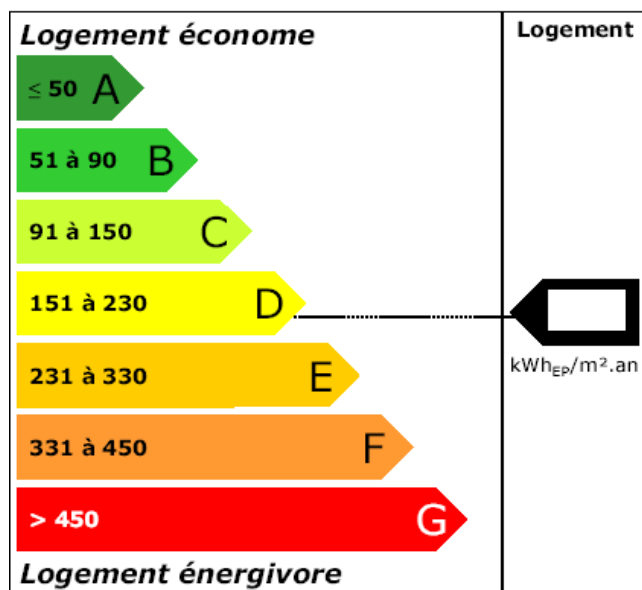


On raisonne ici en moyenne sur le parc, étant entendu que certains bâtiments se situeront au-dessus des seuils, tandis que d'autres se situeront au-dessous.

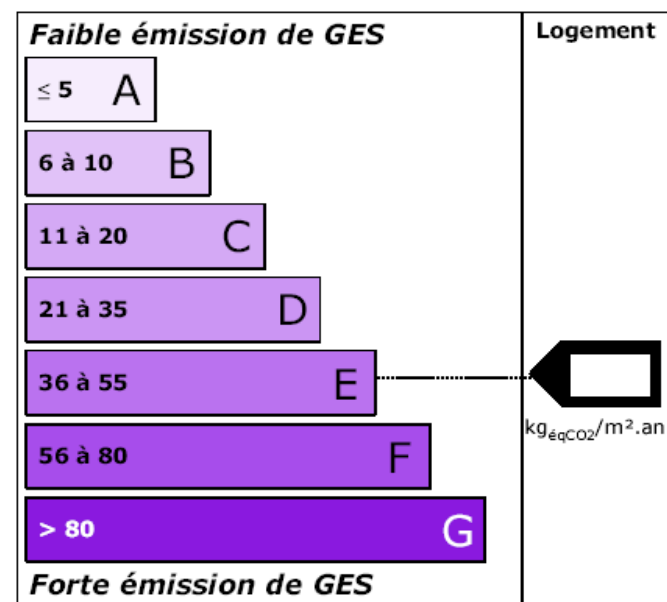
Les objectifs du « GRENELLE de l'environnement en France »  
Pour la CONSTRUCTION NEUVE :  
Des bâtiments à énergie positive en 2020



- Deux étiquettes pour sensibiliser le particulier à la consommation d'énergie et à l'émission de CO<sub>2</sub> de son logement, qu'il soit neuf ou existant.



**Etiquette énergie**



**Etiquette CO<sub>2</sub>**



- Novembre 2007 : entrée en vigueur de la réglementation dite « élément par élément ». Cette réglementation impose des exigences minimales en matière de performance thermique des produits, des équipements ou des systèmes, lorsque des travaux sont entrepris.

### Conséquences

- **A l'égard des fabricants et des industriels:** une volonté d'éliminer du marché tous les produits dont les performances énergétiques seraient médiocres.
- **A l'égard des entreprises :** un devoir de vigilance accru



## III / LES CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BATIMENT



- représentent **98 %** des entreprises du bâtiment
- réalisent **58 % de leur C.A.** dans l'entretien-amélioration
- détiennent **81 %** du marché des particuliers



- Un accroissement d'activité en perspective d'ici 2050...  
La CAPEB évalue à 600 milliards d'euros la rénovation thermique des logements existants en France (en moyenne 15 à 30 000 euros pour les 31 millions de foyers)
- ... accompagné par des dispositifs de financements efficaces pour soutenir la demande des particuliers.



**Des perspectives de croissance considérables pour les entreprises artisanales et ce... pour les 40 ans à venir !**



Un marché porteur qui se traduit déjà par :

- un renforcement de la concurrence traditionnelle,
- mais aussi **l'émergence de nouveaux opérateurs** commercialement dynamiques, « *rassurants* » et attractifs : réseaux des fabricants, fournisseurs d'énergie, les réseaux conseillés par les grandes surfaces de bricolage (GSB)...



Un nouveau challenge pour les entreprises artisanales  
avec la nécessité de s'organiser  
pour éviter les risques de sous-traitance ou de  
dépendance à des opérateurs extérieurs



Mais également :  
une remontée des attentes à l'égard des entreprises

- Sur l'**affichage** de leurs compétences
- Sur la **qualité de leurs conseils** dans le domaine énergétique
- Et sur la **vérification** de la qualité des travaux effectués



Un nouveau challenge pour les entreprises artisanales  
MAIS avec la nécessité de s'organiser  
pour répondre à ces demandes



- Créer un nouveau métier de "rénovateurs énergétiques", spécialistes d'une toute nouvelle spécialité et provoquant ainsi l'apparition d'un type nouveau d'entreprises « générales ».
- S'appuyer sur les métiers existants en accompagnant leur évolution afin qu'ils puissent répondre à la demande,



La CAPEB a fait le choix de s'appuyer sur les métiers existants



## 1- L'exigence d'une nouvelle compétence permettant :

- de disposer de connaissance générale des savoirs et techniques liés à la maîtrise de la performance énergétique des bâtiments,
- de remplir pleinement son DEVOIR DE CONSEIL



La maîtrise de la performance énergétique  
est une nouvelle condition de la compétence



## 2- ... transversale aux différents métiers :

- La performance énergétique d'un bâtiment donné dépend, bien entendu de l'ensemble des éléments du bâti et des équipements et ne peut donc être appréhendée que de façon globale et transversale aux différents métiers.



Le développement durable dépasse  
les frontières strictes des métiers.



En conclusion :  
le développement durable c'est une opportunité de

- **renforcer le rôle de conseil professionnel** et indépendant que l'artisan a toujours exercé déjà auprès de sa clientèle.
- **associer les métiers de l'artisanat à une finalité de préservation de la planète** dans une approche pragmatique, volontaire et rationnelle.
- **mettre en valeur l'indépendance** de l'entreprise artisanale.
- **revaloriser les métiers de l'artisanat** (notamment auprès des jeunes) en renvoyant l'image d'un secteur moderne et conscient des enjeux majeurs de notre société.

